



## Romainville : le centre de tri-transfert des déchets modernisé fin 2026

NATHALIE MOUTARDE | le 06/05/2021 | [Seine-Saint-Denis](#), [Transport fluvial](#), [Déchets](#)



**Début avril, le comité syndical du Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets, a approuvé le projet de reconstruction du centre de traitement de Romainville (Seine-Saint-Denis).**

Il vise un triple objectif : répondre aux évolutions réglementaires, maîtriser les nuisances olfactives et, enfin, mieux insérer l'équipement dans son environnement, notamment d'un point de vue architectural. Cette décision intervient quinze ans après le lancement des premières études. Au départ, en 2006, le projet intégrait une unité de méthanisation, abandonnée en 2015. Le nouveau programme adopté fin 2017 a lui aussi fait l'objet d'ajustements fin 2020 avec notamment la suppression des deux unités de prétraitement envisagées (séchage des ordures ménagères résiduelles, ou OMR, et mise en balles).

A cheval sur Romainville et Bobigny, à proximité du canal de l'Ourcq, le site se compose d'un centre de transfert des OMR (402 000 t reçues en 2019), voué à la démolition tout comme le bâtiment administratif, et d'un centre de tri des collectes sélectives (56 600 t collectées en 2019) qui, modernisé en 2016, sera conservé. Dans la nouvelle configuration, les capacités de traitement passeront à 350 000 t/an pour les OMR et à 60 000 t/an pour les collectes sélectives multimatériaux. L'installation réceptionnera en plus 40 000 t/an de déchets alimentaires qui seront ensuite envoyées vers l'unité de méthanisation que le Sycotom va construire sur le port de Gennevilliers (Hauts-de-Seine).

**Transport fluvial.** Le projet inclut l'aménagement d'une parcelle de 1,6 ha, en bord de canal, pour permettre l'évacuation par voie fluviale d'une partie des déchets. « Au début, 150 000 t par an d'ordures ménagères et de produits triés pourront ainsi être transférées. Cela correspond au chargement de deux à trois barges par jour, soit 7 000 à 8 000 camions par an évités sur les routes », a précisé Pierre Hirtzberger, directeur général des services techniques du Sycotm, lors d'une réunion publique le 11 mars.

Enfin, à la demande des élus locaux, y compris ceux de l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble, le centre de Romainville restructuré s'accompagnera d'un pôle d'excellence de l'économie circulaire. Il pourrait intégrer une nouvelle déchetterie, une « matériauthèque » où particuliers et professionnels déposeraient des matériaux que d'autres usagers pourraient réutiliser, et une ressourcerie-recyclerie associée à des ateliers de réparation. « Nous espérons que le pôle développé à Romainville pourra être décliné par la suite au niveau d'autres centres du Sycotm », souligne Eric Cesari, président du syndicat mixte.

Dans la foulée de son vote, le Sycotm a lancé une consultation afin de désigner, début 2022, la maîtrise d'œuvre architecturale et technique. Les travaux, d'un montant de 140 M€ HT devraient démarrer au second semestre 2024 en vue d'une mise en service des nouvelles unités fin 2026.